

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	14.11.2023	D1081		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	MARCHE PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE DE PRODUITS DE TRAITEMENT POUR LES STATIONS D'ESU POTABLE ET D'EAU USEES LOT 14 : ALGUES MARINES CALCAIRES
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	14 NOVEMBRE 2023
Date de mise en ligne sur le site Internet	14 NOVEMBRE 2023

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de l'attribution des marchés publics de fourniture de produits de traitement pour les stations d'eau potable et d'eaux usées, décomposée en 15 lots :

Lot	Montant maximum par période	Durée
Lot n° 1 : JAVEL EN 901	60.000 € HT	Période initiale : Du 13/04/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 2 : Chaux Eteinte EN 12518	150.000 € HT	Période initiale : Du 13/04/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 3 : Chaux vive	40.000 € HT	Période initiale : Du 13/04/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 4 : Carbonate calcium liquide vrac	8.500 € HT	Période initiale : Du 13/04/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 5 : Chaux humide environ 55 %	3.000 € HT	Période initiale : Du 23/02/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 6 : FeCl3 EN 888	60.000 € HT	Période initiale : Du 13/01/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 7 : FeCl3 type «qualité extra » EN 888	150.000 € HT	Période initiale : Du 13/04/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 8 : H2SO4 96 % EN 899	2.000 € HT	Période initiale : Du 13/04/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 9 : Soude 30 % EN 896	70.000 € HT	Période initiale : Du 13/04/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 10 : CO2 réfrigéré EN 936 et location de deux cuves	70.000 € HT	Période initiale : Du 16/12/2023 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 11 : Polymères boues	1.000 € HT	Période initiale : Du 13/04/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 12 : Charbon actif poudre Type «CAP-RD 90» EN 12903	150.000 € HT	Période initiale : Du 13/04/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 13 : Polymères cationiques	75.000 € HT	Période initiale : Du 19/06/2024 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	14.11.2023	D1081	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Lot	Montant maximum par période	Durée
Lot n° 14 : Algues marines calcaires	8.000 € HT	Période initiale : Du 01/11/2023 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an
Lot n° 15 : Nitrate de calcium en solution	3.000 € HT	Période initiale : Du 01/11/2023 ou date antérieure précisée par OS au 31/10/2024 3 reconductions d'un an

Suite à la délibération n° 2023-986 en date du 12 octobre 2023, tous les lots ont été attribués, à l'exception des lots 5 et 14.

Concernant le lot 14, deux offres ont été remises pendant la procédure d'appel d'offres. L'une a été rejetée en raison de son caractère inacceptable par arrêté 23 A 278, l'autre a été rejetée en raison de son caractère inapproprié par arrêté 23 A 280.

L'article R2122-8 du Code de la Commande Publique autorise d'acheteur à conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence lorsque le montant des lots concernés est inférieur à 40.000 € HT et à 20 % du montant total des autres lots.

Le lot 14 relatif à la fourniture d'algues marine calcaire, d'un montant de 8.000 € HT annuel, remplit ces conditions. Il est donc possible d'acheter ce produit sur la base d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence.

Au regard des dispositions du Règlement Interne relatif aux Marchés Publics concernant les pièces constitutives des marchés publics, ces achats pourront faire l'objet de bons de commande.

Le Président :

DECIDE que l'achat d'algues marines calcaires se fera sans publicité ni mise en concurrence sur le fondement de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique dans la limite d'un montant maximum de 8.000 € HT par période mentionnée ci-dessus.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20231114-D1081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2023

Publication : 14/11/2023